

Protection des forêts

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **75 (1924)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785939>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qui peuvent se rétablir ou tout au moins rester vertes pendant quelques années et qui contribueront à garder le sol couvert.

Il faudra de nombreuses années d'un travail assidu et intelligent pour effacer les traces de ces dégâts dans les forêts de notre commune

Henri Capt, garde forestier de triage.

* * *

On allongerait facilement cette liste des abominables méfaits de la neige dont nos forêts ont été les victimes. Nous nous bornerons à citer encore un seul exemple constaté sur les pentes du Bachtel, dans le Hochland du canton de Zurich (altitude du sommet 1119 m). Le long de l'arête qui relie l'Altmann au Bachtel, d'anciennes coupes rases étaient couvertes de plantations en ligne de l'épicéa, âgées de 25 à 35 ans. La neige y a fait un effroyable massacre et c'est à peine, aux endroits protégés du vent, si le 50 % des tiges est indemne. Le mélange du sapin et de feuillus a diminué par places grandement la gravité du mal.

Ces forêts appartiennent toutes à des particuliers; pour leurs propriétaires la perte est considérable. On aimerait pouvoir espérer que la dure leçon sera salutaire et que, rendus plus prudents, ils feront place dorénavant, dans leurs plantations, à d'autres essences qu'au sempiternel épicéa.

Une commune de la région, Wermetshausen, possède sur le versant nord du Bachtel, un peuplement régulier d'épicéa de magnifique venue, âgé d'environ 70 ans. Sur une étendue de quelques hectares, la neige du 26 décembre 1923 a mis bas ou endommagé plus de 500 m³ de très beaux bois. Lamentable tableau!

Peut-on espérer que toutes ces sévères leçons inciteront à imiter toujours mieux, dans le traitement de nos forêts, l'exemple de la nature, à renoncer à la plantation exclusive de l'épicéa, à pratiquer plus énergiquement la coupe d'éclaircie? On aimerait à le croire. *H. Badoux.*

Protection des forêts.

Dégâts par les insectes en 1924. Lutte contre le hanneton. Le némate de l'épicéa au Höhragen.

D'une façon générale, la forêt suisse semble devoir être en 1924 épargnée par les insectes ravageurs: bostryches, charançons, papillons et poux végétaux n'ont guère fait parler d'eux. Les conditions météorologiques déplorables des mois de mai et juin, de si pluvieuse mémoire, nous en donnent sans doute la raison principale. La forêt, au contraire, a bénéficié de tant d'humidité qui venait après une période printannière exempte de gels tardifs. Aussi est-elle remarquablement verte et d'aspect vigoureux. En Engadine, c'était un régal pour l'œil et, vers le milieu de juillet, jamais nous ne la vîmes si belle; mélèzes et arolles sont

exempts de toute attaque de larves qui, si souvent, roussit leurs rameaux et rompt la belle gamme des verts immaculés.

Il faut toutefois faire exception pour le *hanneton*, dont c'était cette année le „vol bernois“. Il fut plus nombreux que jamais et s'en est donné de manger gloutonnement le jeune feuillu du chêne et du hêtre. Dans les régions qui durent subir son intempestive visite, ces deux essences furent complètement défoliées. Grâce à la „pousse du mois d'août“, le mal est partiellement réparé et les arbres ont reverdi une seconde fois.

Le temps peu propice qui a sévi pendant cette invasion ne semble pas avoir influencé le développement du coléoptère; mais il a allongé la durée du vol. Il en est résulté qu'à la fin de la période des dégâts, le gourmand insecte dédaignait parfois le feuillage du chêne et du hêtre, devenu un peu coriace, pour se jeter sur les aiguilles plus tendres du mélèze, du sapin et même de l'épicéa.

On a récolté force hannetons dans nos cantons, en mai et juin. Est-ce que dans trois ans, quand il nous reviendra, on constatera une diminution d'intensité dans ses essaims? Le scepticisme à cet égard est permis.

On a essayé déjà de combattre le terrible ravageur en appliquant de nombreux remèdes. Aucun ne s'est révélé vraiment efficace. En particulier, les essais tentés dans la pépinière forestière de Farzin (Vaud) au moyen du sulfure de carbone avaient été un insuccès. Et cependant, s'agit-il de surfaces restreintes, ce liquide peut agir efficacement quand il est employé au bon moment.

En voici la preuve, qu'a fournie en 1912 M. le professeur *Schädelin*, alors inspecteur forestier de la bourgeoisie de Berne, dans la forêt du „Junkerholz“. Il s'agissait de préserver contre les attaques du ver blanc un semis en ligne du chêne rouvre, sur une étendue de 36 ares (écartement des lignes du semis 60 cm). Or, 1912 fut année d'un vol de hannetons; ils furent exceptionnellement nombreux. Comment faire pour préserver des attaques des futurs vers blancs le précieux semis? M. Schädelin se dit alors qu'il fallait trouver un moyen d'empêcher le hanneton de pondre dans le sol ainsi ensemené. Pour cela il fit pratiquer, avant le commencement de la ponte, des injections de sulfure de carbone à une profondeur de 8 à 10 cm. Ces injections eurent lieu au milieu des intervalles entre les lignes de semis et furent espacées d'environ 30 cm. Il fallut pour traiter ainsi les 36 ares environ 50 litres de l'insecticide.

L'effet fut radical et complet. Durant les jours qui suivirent, M. Schädelin eut la satisfaction de constater que les hannetons qui se posaient sur le sol ainsi traité s'en éloignaient aussitôt.

Et c'est ainsi que les semis du chêne furent préservés totalement, durant 4 ans, des attaques du ver blanc. Ils sont aujourd'hui fort beaux.

Ne voilà-t-il pas un essai habilement conçu et un résultat bien intéressant?

Le némate au Höhragen. Il semblait, ces années dernières, que le némate de l'épicéa, dont nous avons entretenu nos lecteurs à plusieurs reprises, était en recul. En particulier, dans la forêt du Höhragen, qui reste le centre le plus éprouvé de ses déprédations, l'invasion de 1923 avait été très faible. Il semblait que l'épidémie s'acheminait vers sa fin. Malheureusement, il n'en a rien été: l'attaque de fin mai a été ce printemps particulièrement grave. L'abominable petit hyménoptère couche sur ses positions et ne semble point vouloir lâcher encore sa victime, cette pauvre forêt du Höhragen qui continue à périliter. Voilà plus de 15 ans que cela se répète chaque année, sans arrêt.

H. Badoux.

A propos de la régale et de l'affermage de la chasse dans le canton de Vaud.

La chasse se meurt dans le canton de Vaud et, au point de vue tant économique que fiscal, il y aurait un intérêt évident à rechercher la possibilité d'en tirer meilleur parti, sans pour cela que la densité du gibier devienne telle que les vignes, les cultures ou la forêt en souffrent.

A notre époque de civilisation avancée, le côté esthétique de la question ne saurait être non plus complètement négligé: une forêt sans gibier, a-t-on dit, est un corps sans âme.

L'affermage constituerait-il un remède à cette situation ?

En Suisse, seuls les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne et de Schaffhouse possèdent le système des chasses affermées.

Dans ceux de Bâle-Campagne et de Schaffhouse les communes sont libres d'introduire le système des permis ou l'affermage, à leur gré. En Argovie, on ne connaît que le fermage.

L'attribution à l'Etat du droit de délivrer des permis est de règle dans la grande majorité des cantons. Il en faut chercher le motif dans des raisons historiques que nous examinerons par la suite.

En ce qui concerne les recettes escomptées du système d'affermage, c'est le canton d'Argovie qui fournit aux partisans de ce système l'argument le plus solide et même le seul.

En 1922, la chasse a rapporté dans ce canton 541.463 fr., soit par hectare 3,85 fr., dont 445.029 fr. ont été encaissés par les communes.

A ce taux-là, l'affermage de la chasse dans le canton de Vaud rapporterait, pour 3212 km², la somme de 1.236.620 fr. au lieu de 74.540 fr. qu'ont rapporté les permis en 1923.

Comparaison n'est pas raison et il est évident que le canton de Vaud ne peut être comparé au canton d'Argovie, canton de plaine et de grande culture.

Mais il y a de la marge entre 3,85 fr. et 0,20 fr. comme rendement à l'hectare et on peut bien admettre que l'introduction de l'affermage améliorera dans une sensible proportion le rendement de la chasse.